REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des HAUTES-PYRENEES

ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte d'Alimentation d'Eau Potable

De TARBES - NORD

Séance du 21 Février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-deux Février à 18h30, le Comité syndical du SMAEP de Tarbes-Nord, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LAVIGNE.

Nombre de membres en exercice: 26
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES Pour : 16
Contre : 2
Abstentions : 0

Date de la convocation : 9 Février 2023

<u>Présents</u>: COMBESCOT Jean-François – LAPEYRE Jean-François - DUCO Yves - PECARRERE Michel – COSTA Carole - CANCEL Cyrille – GASCHET Patrick – CARCAILLON Danielle – ITTURIA Dominique – SUZAC Michel – PLACE Béatrice – FERRAN Fabienne -DULOUT Guy – LACASSAGNE Thierry – LAVIGNE Jean-Luc – KNEPPERS Frédéric – MORA Bruno - PEYCERE Thérèse.

Excusés: APPARICIO Christine (Vote proc. LAVIGNE Jean-Luc) – LHOSTE-CLOS Nathalie – BONGIOVANNI Jean-Luc

Absents: SACAREAU Michel – HOLZER Frédéric – POUBLAN Jean-Jacques – MAURAN Evelyne – LAFFORGUE Nadège.

Objet: Prix de l'eau. 2023

Monsieur le Président rappelle au comité syndical de l'obligation de délibérer sur la part collectivité du prix de l'eau pour l'année 2023.

En 2022, le prix de la part fixe était de : 22,47 € et la part variable : 0,2808 €/m³.

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les parts fixe et variable pour l'année 2023.

Pour 2023:

• Montant de la part fixe : 22,47 €

Montant de la part variable : 0,2808 €/m³.

Après en avoir délibéré, le comité syndical:

Accepte les propositions de Monsieur le Président

 Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération;



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

